La République du Centre, 4 novembre 2015

Pratique

Les retraités exonérés qui ont déjà payé leurs impôts seront automatiquement remboursés ; ils n'auront pas à effectuer de démarche particulière.

Un chiffre

250.000 C'est le nombre de retraités français aux revenus modestes à qui on a demandé de régler une taxe d'habitation.

Finances publiques

Le remboursement prévu par le gouvernement devrait être financé grâce à l'augmentation prévue d'un centime par litre de la taxation du gazole en 2016.

SOCIÉTÉ ■ Suite aux protestations de nombreux élus, le gouvernement promet une exonération

Des impôts locaux qui explosent, mais...

Suite à une loi passée en 2008, de nombreux retraités au revenu modeste ont inopinément reçu une taxe d'habitation au-dessus de leurs moyens. Témoignage.

Caroline Beurc
caroline.beurc@centrefrance.com

Le premier courrier a été un choc. Le second n'a fait qu'augmenter leur inquiétude. Il y a environ un mois, Raymonde, une veuve âgée de 86 ans habitant à La Chapelle-Saint-Mesmin, s'est vue réclamer une taxe foncière de 1.160 €. Puis, il y a dix jours, est tombée la taxe d'habitation, d'un montant de 500 €.

« Jusque-là, ma mère payait 128 € pour la taxe des ordures ménagères, et c'est tout. Et brutalement, on passe à 1.660 € ! », s'indigne Martine Tranchant, tutrice de sa mère Raymonde qui n'a plus la capacité mentale de gérer ses affaires. « Au début, je me suis dit que ce n'était pas possible, qu'ils s'étaient trompés. J'ai appelé le centre des impôts. Quand on a reçu la deuxième lettre, j'étais folle. » D'autant plus que la mise sous tutelle de sa mère l'oblige à passer par le juge chaque fois qu'elle veut effectuer un mouvement bancaire. Et que ce ne serait « qu'à 5 € près que ma mère est au-dessus du plafond ».

« Ça ne fait que reporter le problème »

Ce choc, des dizaines de milliers de retraités aux revenus modestes (impossible d'avoir le nombre de concernés dans le Loiret) l'ont vécu ce dernier mois, en France. Jusqu'à ce week-end, quand le Premier ministre Manuel Valls et le secrétaire d'État au budget Christian Eckert ont annoncé que les personnes exonérées jusque-là des impôts locaux continueraient de l'être en 2015 et en 2016. Quant à ceux qui ont déjà payé leurs impôts 2015, ils seront remboursés.

Un soulagement pour Martine Tranchant, certes, mais un soulagement de courte durée. « Si c'est vrai, c'est bon pour nous cette année et l'an prochain, mais ça ne fait que reporter le problème de deux ans. Physiquement, ma mère a une santé de fer. Dans deux ans, elle vivra sans doute encore chez elle, et le problème sera le même ».

Car pour une personne âgée, le maintien à domicile peut coûter cher. « Ma mère reçoit une aide à domicile matin, midi et soir. Malgré l'allocation personnalisée d'autonomie, ça lui coûte 700 €; évidemment, elle paie aussi les assurances, l'électricité, le gaz. Si vous ajoutez des impôts locaux chaque mois, on dépasserait sou revenu annuel de 1.100 ou 1.200 €. On nous demande de garder les personnes âgées à domicile, et c'est vrai que c'est mieux pour elles, mais cela a un coût qu'elles ne peuvent pas forcément payer ».

Avant l'annonce du gouvernement, Martine Tranchant s'est battue pour obtenir des dégrèvements, contactant même le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur. Résultat : 650 € de moins à payer ; devra-t-elle reprendre ces démarches dans deux ans ?

Aujourd'hui, elle reste prudente. Elle doit passer dans la semaine aux Impôts pour vérifier que sa mère est bien concernée par l'exonération, et demander une attestation comme quoi elle ne doit rien payer. « Je ne voudrais pas avoir ensuite des ennuis ! » ■

INQUIÉTUDE. Martine Tranchant (photo) s'inquiète de la hausse brutale des impôts locaux pour sa mère veuve, même si elle est finalement tranquille pour deux ans en la matière.

Pourquoi cette hausse soudaine ?

La hausse des impôts locaux est la conséquence de la suppression de la demi-part des veufs, votée en 2008 par la majorité UMP. Cette demi-part fiscale profitait auparavant aux parents isolés ou aux veufs et veuves ayant eu un enfant. L'avantage devait se réduire petit à petit, jusqu'à disparaître totalement en 2014. Seuls ceux ayant élevé seuls leurs enfants pendant au moins cinq ans profitaient encore de cette demi-part fiscale. Une fois au pouvoir, la gauche n'est pas revenue sur cette mesure.

INFOS PRATIQUES

Les personnes qui ont déjà payé seront remboursées automatiquement dans le courant du premier trimestre 2016. Une demande de remboursement peut être adressée, à partir du 9 novembre, aux Finances publiques (courriel indiqué sur l'avis d'imposition) ou par courrier. Le remboursement interviendra dans les trois semaines.

Celles qui n'ont pas encore payé sont invitées à ne régler ni leur taxe foncière, ni leur taxe d'habitation.

Pour 2017. Pour le moment, rien n'est encore fait, mais il est probable que cette exonération - qui concerne les personnes aux revenus modestes et ayant plus de 60 ans pour ce qui est de la taxe d'habitation et plus de 75 ans pour la taxe foncière - « s'inscrive dans la durée », précise Philippe Dufresnoy, directeur régional des Finances publiques.

Impôts. Les contribuables ont jusqu'au 16 novembre pour régler leur taxe d'habitation (15 décembre pour les personnes enregistrées plus tardivement). Jusqu'au 15 décembre pour la taxe foncière.

Phoca PDF